

PARTIE ③ COMMENT RÉDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS EN GESTION DE CRISE ?

La gestion du risque inondation repose principalement sur la capacité de la commune à intervenir le plus tôt possible dans les meilleures conditions pratiques, c'est-à-dire sur l'aptitude à anticiper l'évènement, ses conséquences et à définir efficacement les actions à mettre en œuvre pour en limiter les effets. **C'est par ailleurs vrai quel que soit le type de risque susceptible de survenir.**

Sur la base du diagnostic du risque inondation, la construction de l'anticipation consiste concrètement à répondre à deux questions :

- ▶ quelles sont les missions à mener en cas d'inondation ?
- ▶ à quel moment mettre en œuvre les actions ?

! IMPORTANT

Les réponses à ces deux questions permettent de bâtir sa réponse opérationnelle basée sur une montée en puissance du dispositif communal et d'aboutir à plusieurs plans d'intervention gradués adaptés aux phénomènes d'inondation possibles sur le territoire.



Mise en place de panneaux "route inondée" ou "route bloquée" - Crues de l'Aude de 2018 © IRMa, Sébastien GOMINET, 2018

► 3.1 DÉFINIR LES MISSIONS À MENER EN CAS D'INONDATION

Les missions que la commune peut mener pour répondre à un phénomène d'inondation sont nombreuses. Elles peuvent être classées en grandes catégories (liste suivante non exhaustive) :

- évaluation de la situation : exploitation des dispositifs de prévision ou de surveillance pour anticiper les conséquences potentielles et pour organiser la montée en puissance de l'organisation de crise, la mobilisation des moyens humains et matériels et le déclenchement des actions ;
- mesures de protection : manœuvre de vannes, inspection et nettoyage préventif d'ouvrages sur les réseaux d'eaux pluviales, mise en place de batardeaux, de système de protection temporaire... ;
- information et alerte de la population tout au long de l'évènement ;
- sécurisation des personnes et des animaux : mises à l'abri, fermetures d'établissements, évacuation préventive de certaines catégories de la population (ou de la totalité), interdiction de manifestation... ;
- gestion de la voirie : fermetures des accès, déviation... ;
- mise en sûreté des biens : évacuations de matériels, des voitures... ;
- mesures pour le retour à la normale à conduire juste après le retrait des eaux (gestion des déchets...).

Chaque mission peut ensuite être déclinée sous la forme de plusieurs actions, nécessaires pour mener à bien la mission.

ILLUSTRATION

La mission « évaluation de la situation » peut par exemple être déclinée en plusieurs actions telles que :

- action n°1 : réunir une cellule de veille pour analyser, représenter et partager collectivement la situation ;
- action n°2 : envoyer un observateur à proximité du cours d'eau pour évaluer la situation sur le terrain ;
- action n°3 : examiner les données de hauteurs d'eau et de débits sur le site VigiCrues.

► 3.2. DÉTERMINER LE MOMENT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Déterminer à quel moment une action doit être déclenchée nécessite de prendre en compte deux paramètres temporels :

- le délai d'anticipation possible du phénomène, c'est-à-dire le temps entre la détection du phénomène et ses premiers effets sur la commune ;
- le temps nécessaire pour mener à bien les actions.

> PREMIER PARAMÈTRE : LE DÉLAI D'ANTICIPATION DU PHÉNOMÈNE

Pour gérer au mieux une inondation, il est nécessaire **de disposer d'outils assurant la surveillance, la prévision ou la vigilance par rapport aux différents phénomènes**. Dans certains cas, compte tenu des caractéristiques du territoire, de la nature des phénomènes (ruissellement, orage, crue « éclair ») et des limites techniques de prévision des inondations, l'anticipation ne peut se faire que sur la base des prévisions météorologiques de précipitation fournies par les services météorologiques nationaux. Météo-France est donc un acteur central dans le domaine de l'anticipation du risque inondation. Les outils d'anticipation pouvant être utilisés en fonction des types de phénomènes et de leurs cinétiques sont repris dans le tableau suivant.

La compréhension du fonctionnement des outils d'anticipation, des informations qu'ils délivrent de manière explicite, voire implicite, des limites et des incertitudes liées, est fondamentale pour pouvoir anticiper les différents évènements.

Les dispositifs de vigilance (météorologiques et crues) présentent les informations de prévision sous différentes formes. La forme la plus connue est celle des quatre niveaux de couleur (vert, jaune, orange et rouge) mais c'est également la plus synthétique.

! IMPORTANT

Pour un gestionnaire de crise locale, les informations les plus pertinentes, car plus détaillées, sont celles fournies dans les bulletins de suivi locaux associés aux cartes de vigilances. Ils sont accessibles à partir des sites internet de ces dispositifs.

LES OUTILS D'ANTICIPATION EN FONCTION DE LA CINÉTIQUE DE L'INONDATION

Inondations à	Types de phénomènes	Outils d'anticipation
Cinétique rapide	Crue rapide, torrentielle, « éclair », ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vigilance météorologique pour les phénomènes « orages » ou « pluie-inondation » ; ▶ VigiCrues pour les cours d'eau à réaction rapide surveillés ; ▶ VigiCrues Flash pour les cours d'eau couverts par ce dispositif ; ▶ Dispositif APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) ; ▶ Hydroréel (serveur de données hydrométriques en temps réel) ; ▶ Système de surveillance et d'alerte local.
	Submersion marine	▶ Vigilance météorologique pour le phénomène « vagues-submersion » (VVS).
	Rupture d'un ouvrage hydraulique (digues, barrages)	▶ Dispositif de surveillance des ouvrages.
	Tsunami, raz de marée	▶ Centre d'alerte au tsunami.
Cinétique lente	Plaine (ou fluviale)	▶ VigiCrues pour les cours d'eau surveillés, information reprise par la carte de vigilance météorologique.
	Remontée de nappe	▶ Suivi du remplissage des nappes (BRGM...).

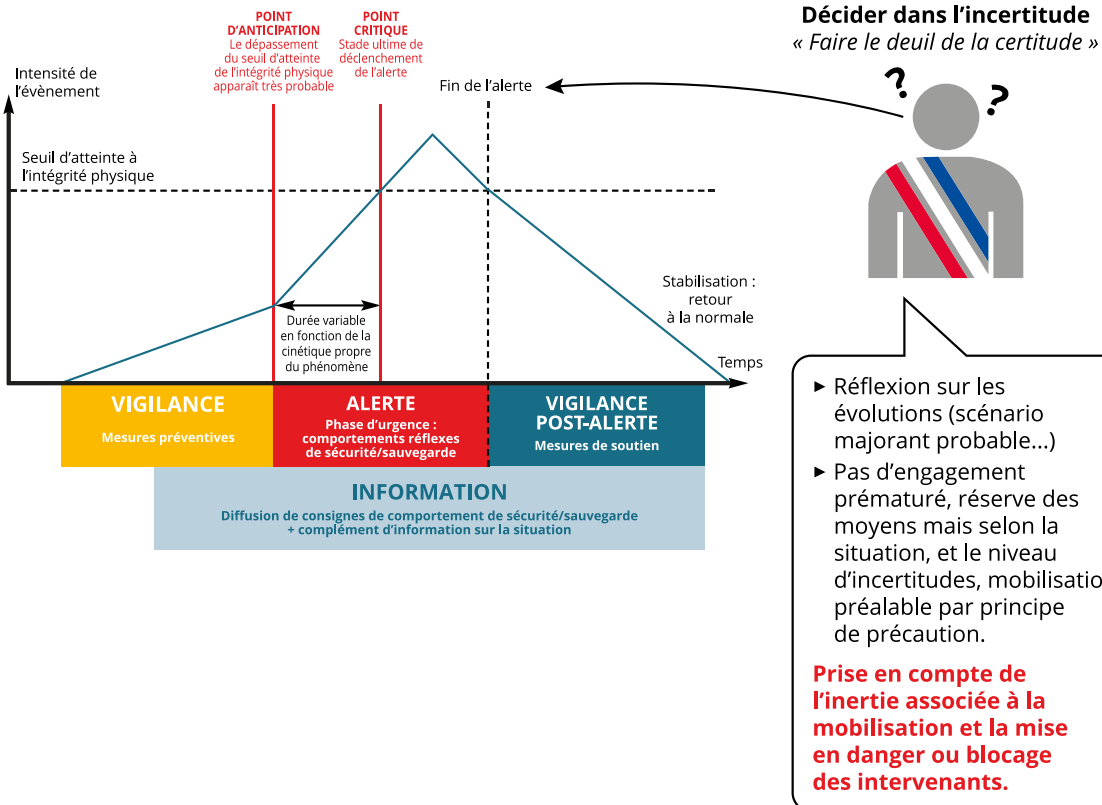
Pour un tronçon surveillé sur VigiCrues, des actions peuvent être à mener dès le niveau de vigilance jaune dans certaines communes alors que pour d'autres, même en niveau de vigilance orange ou rouge, les conséquences des inondations pourront être très faibles.

? COMMENT FAIRE ?

Identifier les outils disponibles et définir leur mode d'utilisation par rapport au contexte communal.

Cf. Fiche D : Organiser l'anticipation des phénomènes.

L'IMPORTANCE DE L'ANTICIPATION DANS LA PRISE DE DÉCISION



> DEUXIÈME PARAMÈTRE : LE TEMPS NÉCESSAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE UNE ACTION

Le temps nécessaire pour réaliser une action correspond à l'intervalle de temps entre la prise de décision et la fin de la réalisation de l'action. On peut le décomposer selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{TEMPS} \\ & \text{POUR RÉALISER} \\ & \text{UNE ACTION} \\ & = \\ & \text{TEMPS ENTRE} \\ & \text{LA PRISE DE DÉCISION} \\ & \text{ET LE DÉBUT DE L'ACTION} \\ & + \\ & \text{TEMPS ENTRE LE DÉBUT} \\ & \text{ET LA FIN DE L'ACTION} \end{aligned}$$

La décision du déclenchement de l'action doit donc être anticipée. Il faut pour cela adapter la réponse de la commune par rapport aux informations existantes de vigilance et de prévision et aux risques locaux.

ILLUSTRATION

Si l'action consiste à évacuer un secteur à risque dans des conditions de sécurité optimale, c'est-à-dire avant la présence d'eau, il faut tenir compte de l'ensemble des opérations nécessaires pour que l'évacuation soit terminée avant l'arrivée de l'eau.

! IMPORTANT

La préparation, avec la planification, la formation et les entraînements ou les exercices, permet de réduire le temps de réalisation d'une action.

? COMMENT FAIRE ?

*Construire sa réponse opérationnelle en fonction du risque, des informations de prévision disponibles et de ses ressources.
Cf. Fiche E : Élaborer la réponse opérationnelle*